

Hebdo Canada



Volume 3, N° 42

le 15 octobre 1975

Ottawa, Canada.

Inauguration du nouvel aéroport international de Montréal: Mirabel, 1

Élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 3

Offre de coopération économique avec le Portugal, 4

Between Friends/Entre Amis, 4

Banque Fédérale d'Expansion des Affaires, 4

Ingénieurs canadiens en Pologne, 5

La démographie à l'aide des programmes de développement, 5

Délégation chinoise de l'éducation, 6

Chemin de fer transcamerounais, 6

Le Canada rend hommage au Bicentenaire américain, 6

Mission française en urbanisme en visite au Canada, 6

Groupe de travail sur les minorités, 6

Inauguration du nouvel aéroport international de Montréal: Mirabel

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada a inauguré officiellement le 4 octobre l'aéroport international de Mirabel en compagnie du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, du ministre d'État, M. Jean Marchand et quelque 2,500 invités d'honneur. Cet aéroport sera le premier au Canada à faire partie de la catégorie des grands aéroports internationaux.

Le nouvel aéroport international de Montréal marque un jalon dans l'histoire de l'aviation civile canadienne. L'inauguration met un point à cinq années de planification et de construction. L'aéroport, qui a coûté \$325 millions, devrait répondre aux besoins du voyageur aérien du siècle prochain.

Mirabel, qui offrira le maximum d'avantages au passager, occupe la plus grande superficie aéroportuaire au monde. En plus de s'intégrer à merveille dans son milieu, il est unique par sa conception et offre des possibilités d'expansion qui lui permettront de tripler ses présentes dimensions.

La cérémonie d'inauguration réunissait les autorités fédérales, provinciales et municipales, en plus de représentants venus de l'étranger. Parmi les autres invités, on remarquait la présence des plus grands spécialistes de l'aviation civile, du fret aérien, de l'industrie, du droit et de la planification.

Quant à la mise en service de ce nouvel aéroport, elle aura lieu le 26 octobre prochain, lorsque la première des 21 compagnies aériennes y aura transféré ses installations de Dorval.

La conception de Mirabel a soulevé beaucoup d'intérêt; depuis 1970, plusieurs groupes canadiens et étrangers sont venus se renseigner sur les lieux. De plus, les responsables ont répondu à plus de 16,000 demandes d'information.

Caractéristiques

L'aéroport possède deux pistes longues de 12,000 pieds, deux tours de

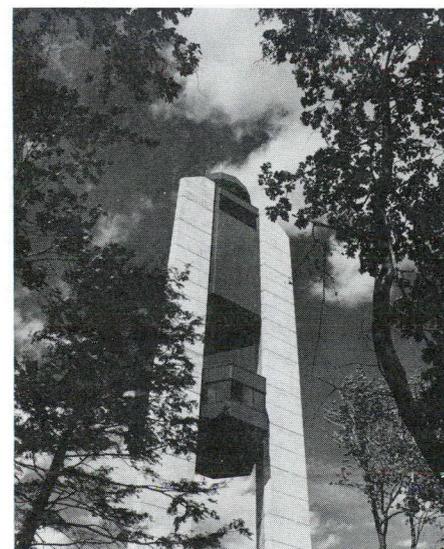
contrôle – dont l'une assure la circulation au sol – et une aérogare qui peut recevoir 4,000 passagers à l'heure. Le concept de la séparation de l'aérogare et de l'avion requiert la présence de 14 cars transbordeurs afin d'assurer le transport des passagers à l'avion stationné près des îlots de service, soit à quelque 1,500 pieds de l'aérogare.

Conscient de l'accroissement du trafic passager et du trafic fret, les planificateurs ont pris en considération que le nombre de passagers aériens de la région montréalaise en 1974, soit 9 millions, aura presque doublé en 1985.

Pour mener à bon terme un projet destiné à solutionner ce problème, le ministère fédéral des Transports a mis sur pied le Bureau d'Aménagement du Nouvel Aéroport International de Montréal, connu sous le nom de BANAIM.

Ceci se passait en 1969. Aujourd'hui, suite aux efforts de cette équipe de plusieurs centaines de personnes, nous possédons un aéroport qui pourra prendre de l'expansion au cours des 50 prochaines années.

Mirabel, symbole de progrès et de collaboration pour les compagnies aériennes et leurs millions de passagers, est le résultat de ces cinq ans de travail.



La tour de contrôle.

Aérodrome

L'aérodrome – qui comprend pistes, voies de circulation et aires de stationnement des avions – couvrira en phase ultime, 17,000 acres (7,000 hectares). Cette vaste superficie assure une plus grande sécurité pour les futures étapes de la construction de l'aéroport.

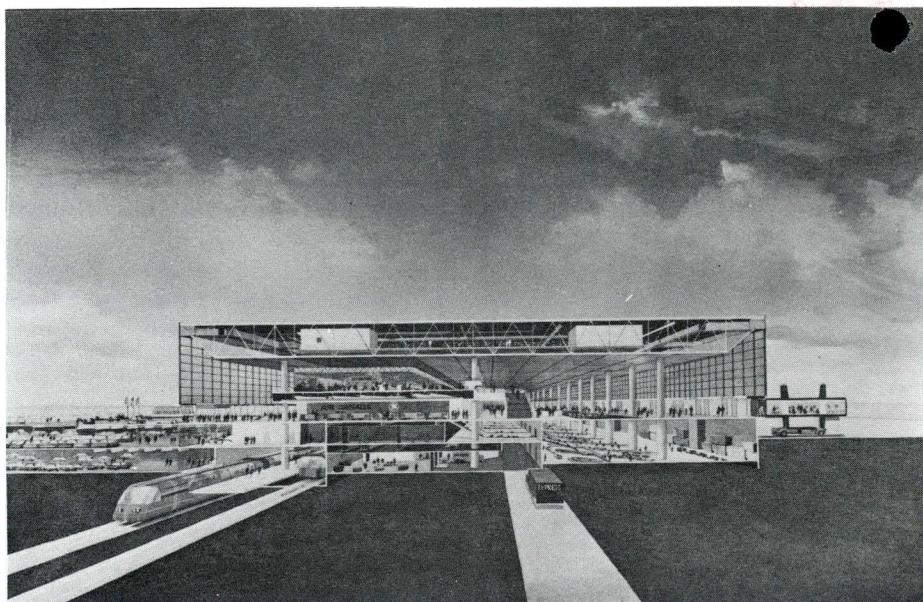
Mirabel est unique en raison des six pistes parallèles prévues en phase ultime. Les voies de circulation, situées bien à l'écart des pistes, permettent un roulement continu des avions au sol entre les aérogares et des plans spéciaux de zonage réglementent la construction d'édifices aux extrémités des pistes.

La configuration des pistes a été établie en tenant compte des facteurs suivants: zonage, vents dominants, courbe de bruit des avions. Le plan directeur de Mirabel prévoit en phase ultime, la construction de six pistes, regroupées en trois paires parallèles: deux paires sont orientées nord-est/sud-ouest et l'autre paire est orientée est/ouest, soit dans la direction des vents traversiers.

Deux pistes sont disponibles en Phase I, soit une dans chacune des directions. Les deux pistes peuvent recevoir 75 mouvements/avions à l'heure (300,000 mouvements par année).

Quand les six pistes seront construites, 155 mouvements à l'heure (650,000 par année) pourront alors être reçus.

Il y aura plus de 15 milles de voies de circulation.



Coupe de l'aérogare.

Les pistes sont distancées de 1,600 pieds, alors que la normale internationale est fixée à 700 pieds. Ce vaste écart diminue les risques d'interférence entre les avions qui roulent au sol et les instruments d'atterrissage d'un avion lors de l'approche finale; la réflexion de grandes surfaces métalliques telles la queue ou la carlingue d'un avion peut en effet affecter les instruments de navigation d'un avion sur le point d'atterrir.

Les pistes elles-mêmes, 12,000 pieds de long par 200 pieds de large, peuvent être prolongées à 15,000 pieds.

Les avions peuvent circuler entre les zones aérogares de passagers et de fret sans avoir à traverser les pistes, ce qui permet de gagner du temps.

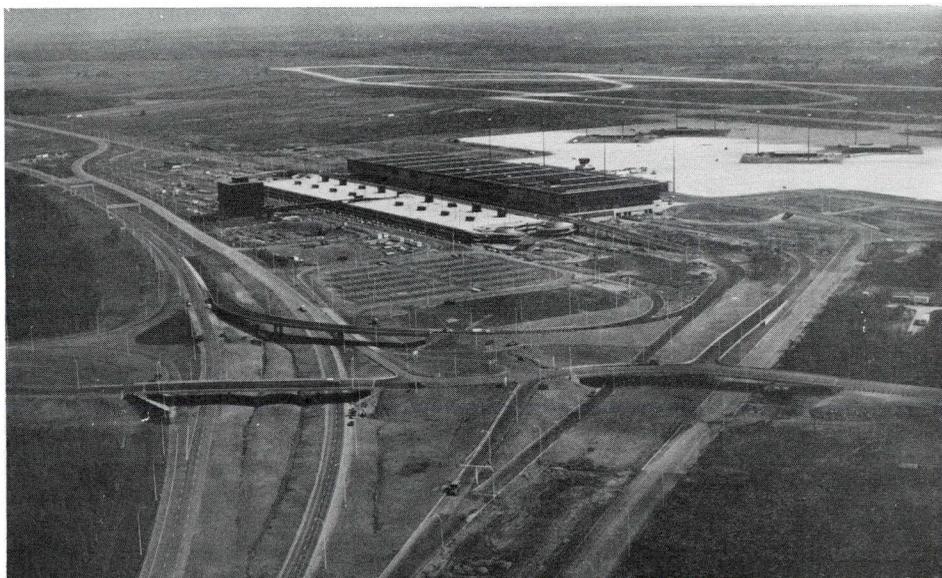
La réglementation en hauteur est encore plus sévère que les normes internationales qui sont déjà sévères. Les édifices construits à l'extrémité des pistes respecteront l'échelle 1/60 (1 pied de hauteur pour chaque 60 pieds de distance de la piste). La norme internationale est de 1/50.

Un poste central de dégivrage est aussi disponible à l'aérodrome. Le liquide utilisé pour le dégivrage sera récupéré et recyclé afin d'éviter la pollution de l'environnement.

Mirabel est équipé de tous les instruments conventionnels d'aide à la navigation. Trois systèmes d'atterrissage aux instruments sont installés: un de ceux-là sera modifié au printemps pour permettre l'atterrissage avec pilote automatique à 100 pieds au-dessus de la piste. Le radiophare d'alignement omnidirectionnel et le dispositif de mesure de distance installés à Montfort, à quelque 100 milles au nord de Mirabel, fourniront aux pilotes des indications supplémentaires.

Les premières compagnies aériennes à Mirabel

L'aéroport international de Mirabel ne sera pas uniquement utilisé par Air Canada et CP Air – les deux transporteurs canadiens – mais aussi par plusieurs compagnies aériennes qui noli-

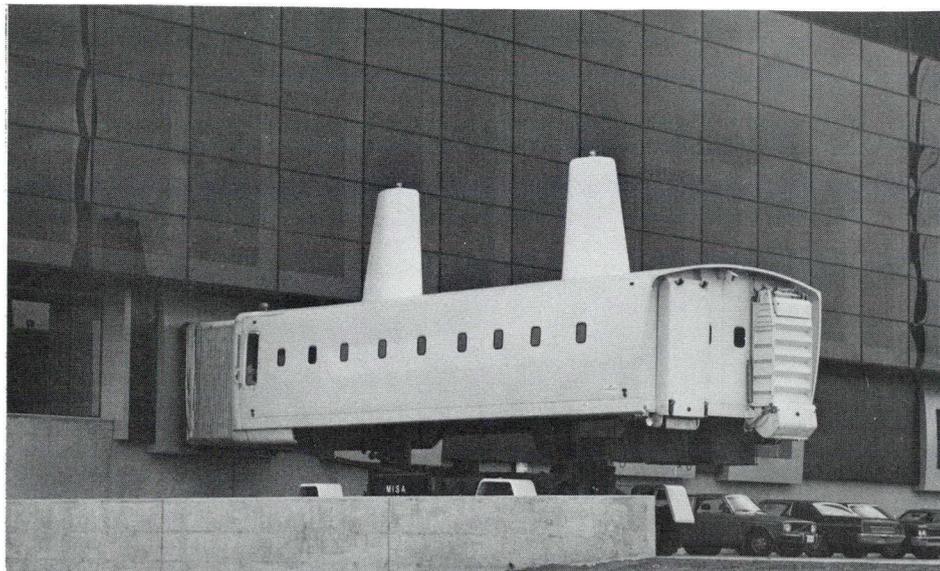


Vue du complexe de l'aérogare et de la zone administrative et commerciale.

sent des avions et un grand nombre de transporteurs étrangers.

Mirabel accueillera d'abord le secteur des vols internationaux, c'est-à-dire tous les vols qui assurent une liaison entre Montréal et toutes les destinations à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Les compagnies aériennes étrangères installées à Mirabel sont: *Aer Lingus, Aeroflot, Air France, Alitalia, British Airways, CSA, El Al, Iberia, KLM, Lufthansa, Olympic Airways, Royal Air Maroc, Sabena, SAS, Swissair et TAP.*

Les transporteurs canadiens présents à Mirabel sont Air Canada et CP Air (vols réguliers et nolisés pour toutes destinations *internationales* seulement) et Wardair, Nordair et Québecair (vols nolisés pour toutes destinations *internationales* seulement).



Car transbordeur de passagers à la porte d'embarquement de l'aérogare.

Élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Cette déclaration fut prononcée en Troisième commission de la 30e session de l'Assemblée générale des Nations Unies par madame Maria Masson, représentante du Canada, le 1er octobre dernier.

Le racisme et la discrimination raciale sont un fléau qui s'étend à toute l'humanité et doit être attaqué sur tous les fronts par une action vigoureuse à tous les niveaux: international, national et individuel. Il incombe, bien sûr, aux gouvernements d'examiner et de réviser leurs législations et leur système social de façon à éliminer ou prévenir toute trace de discrimination; mais cette tâche ne saurait être menée à bien sans une participation de l'individu et la volonté de chacun d'extirper ses préjugés et transformer sa façon de penser.

Le Canada, qui ratifiait en 1970 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, attache une grande importance à la préparation des rapports qu'il doit soumettre au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en vertu de l'article 9 de la Convention. Le travail se poursuit en ce moment à Ottawa, en consultation avec les autorités provinciales, en vue de la soumission d'un rapport extrêmement complet de toutes les activités entreprises au pays au chapitre de la discrimination.

Afrique australe

Le Canada s'est toujours opposé à la discrimination raciale et a particulièrement condamné celle-ci sous la forme institutionnalisée de l'apartheid. A cet effet, mon pays continue d'appuyer les divers programmes destinés à venir en aide aux populations de l'Afrique australe. Les contributions du Canada pour l'année en cours se chiffrent à \$505,000 dont \$10,000 au Fonds des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, \$175,000 au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Notre contribution au Fonds d'échanges universitaires internationaux se chiffre à \$125,000. Pour ce qui est de la Rhodésie, le Gouvernement du Canada a versé \$75,000 au Programme de bourses d'étude du Commonwealth et \$120,000 au Programme de bourses d'études pour les Africains de Rhodésie, et j'aimerais ajouter que mon Gouvernement étudie sérieusement la question de la création de l'Institut pour la Namibie à Lusaka. Cependant, malgré la gravité de la situation, les derniers événements en Rhodésie semblent contenir une lueur d'espoir et nous permettent d'oser croire à une évolution positive de la situation vers l'abolition éventuelle d'un système discriminatoire.

Droits de l'homme

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler ici

les mesures législatives et administratives prises par le Canada au niveau national et provincial en matière de discrimination, notamment au niveau de l'emploi, du logement et des services publics; cependant, j'aimerais dire quelques mots des derniers progrès accomplis en ce domaine. Le 21 juillet dernier, la Loi canadienne sur les droits de l'homme était présentée au Parlement et l'on s'attend à ce qu'elle entre en vigueur vers le milieu de 1976. Cette loi établira une Commission canadienne des droits de l'homme et constitue une des facettes de l'effort canadien pour protéger les droits de l'homme et mettre en oeuvre l'esprit des résolutions des Nations Unies. De son côté, la Province de Québec adoptait en juin une Déclaration des droits et libertés de la personne et établissait sa propre Commission.

En ce qui concerne plus particulièrement le programme de la Décennie pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, le Canada a continué à développer ses activités, notamment dans le secteur de l'information et de l'éducation du public. Le Gouvernement fédéral a en effet patronné une série de consultations avec des organismes volontaires dont l'intérêt très vif pour les droits de l'homme et plus particulièrement pour la Décennie se manifeste dans les nombreux programmes qu'ils ont mis sur pied. A l'intention du public, le Gouvernement du Canada a publié une brochure contenant les pro-

grammes de la Décennie ainsi que les principaux textes des Nations Unies sur la discrimination raciale. A cela, s'ajoute une série de messages "publicitaires" contre la discrimination raciale, qu'à la demande du Gouvernement les stations de radio ont accepté avec enthousiasme de diffuser gracieusement à des dates régulières.

De plus, lors de la Conférence qui, en novembre dernier regroupait à Victoria, en Colombie-Britannique, les ministres provinciaux responsables des droits de l'homme, le problème de la discrimination fut abordé et j'aimerais terminer mon exposé en ajoutant qu'en ce moment même, des consultations sur les droits de l'homme et le programme de la Décennie se poursuivent entre les autorités fédérales et provinciales. Ces consultations serviront éventuellement de prélude à une conférence fédérale-provinciale des droits de l'homme qui, pour le Canada, marquera un pas de plus dans ce domaine.

Offre de coopération économique avec le Portugal

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé qu'à la suite d'une décision du Cabinet, le Gouvernement canadien a décidé de renouveler son offre d'aide économique au Portugal. Le secrétaire d'État a communiqué un message personnel au ministre portugais des Affaires étrangères, M. Ernesto Melo Antunes, pour lui faire part de cette offre. Voici les points importants de ce message:

"Le Canada, vous ne l'ignorez pas, accorde beaucoup d'importance aux principes démocratiques que tous les membres de l'OTAN ont appuyés dans la déclaration faite à Ottawa en 1974 et à notre attachement commun aux principes de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et du progrès social. Je suis très heureux de constater que votre Gouvernement partage ces vues.

Je garde un vif souvenir de ma visite dans votre pays en avril dernier, de la chaleureuse hospitalité que vous m'avez manifestée à cette occasion et de l'échange fructueux d'idées que nous avons eu. Au cours de ces conversations, vous vous en souvenez sans doute, je vous ai manifesté le désir du Canada de faire tout en son pouvoir pour venir en aide au Portugal et vous

ai mentionné la possibilité d'entreprendre un examen conjoint des moyens d'améliorer la coopération économique entre nos pays dans divers domaines. J'ai aujourd'hui l'honneur, monsieur le Ministre, au nom du Gouvernement du Canada, de renouveler officiellement cette offre de coopération économique avec votre pays.

J'espère que nous pourrons bientôt prendre des mesures pratiques pour mettre en oeuvre cette offre de coopération économique accrue. Nous serions particulièrement heureux d'accueillir une mission économique, au cas où vous désireriez avoir recours à ce moyen, pour examiner de plus près les meilleures façons d'accroître notre coopération."

Between Friends/Entre Amis

L'Office national du film du Canada a annoncé qu'il cédait les droits de publication de son nouveau recueil de photographies, intitulé: *Between Friends/Entre Amis*, à la maison d'édition McClelland Stewart.

10 000 exemplaires de ce recueil seront pré-publiés et offerts au nom du peuple canadien aux bibliothèques et institutions publiques aux États-Unis. 10 000 autres exemplaires seront de la même façon distribués au Canada.

Between Friends/Entre Amis, placé sous la responsabilité de Mme Lorraine Monk à l'ONF, fera parti de la contribution du Canada aux Fêtes du Bicentenaire des États-Unis en 1976.

Ce recueil, qui a nécessité la collaboration d'une trentaine de photographes canadiens, dépeint les lieux et les habitants tout au long de la frontière canado-américaine. Une totale liberté fut laissée à ces photographes afin qu'ils illustrent la frontière selon leur propre sensibilité.

D'après Mme Monk, ce fut parmi plus de 60 000 photographies que furent sélectionnées les 246 illustrations qui figurent dans ce volume de 336.

Les photos ont été prises à l'intérieur d'un périmètre de 30 milles de chaque côté de la frontière. Plusieurs de ces photos seront utilisées ultérieurement pour des expositions et publications de l'ONF.

De même que l'ensemble des photos publiées dans le volume sera présenté à deux importantes expositions itiné-

rantes au Canada et aux États-Unis.

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau déclare dans l'avant-propos du volume: "Ce volume évoque deux peuples, les Canadiens et les Américains, deux peuples fortement caractérisés qui voisinent harmonieusement de part et d'autre d'une très longue et très discrète frontière".

Banque Fédérale d'Expansion des Affaires

La nouvelle Banque fédérale d'expansion des affaires a ouvert ses portes le 2 octobre 1975. Son siège social est à Montréal et elle aura à sa tête un président et un conseil d'administration représentant le secteur privé et le Gouvernement. C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie.

La Banque fédérale d'Expansion des Affaires a été créée afin d'offrir des services plus complets aux petites et aux moyennes entreprises. Elle offrira tous les services de l'ancienne Banque d'Expansion industrielle, et les divers services de consultation offerts aux entreprises par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Conseil national de Recherche et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

"En créant la Banque, le Gouvernement reconnaît l'importante contribution qu'apportent à l'économie canadienne les petites et les moyennes entreprises", a déclaré le ministre.

La nouvelle banque se spécialisera dans l'aide aux milliers d'entreprises concernées en matière de services financiers, de services de gestion, de services techniques, de services de formation et de services de renseignements sur les programmes, aux niveaux local et régional.

En absorbant les présents bureaux de la Banque d'Expansion industrielle et du programme CASE (service de consultation à l'intention de la petite entreprise) du ministère de l'Industrie et du Commerce, la nouvelle banque aura des bureaux dans toutes les provinces canadiennes, ainsi qu'au Yukon et dans les territoires du Nord-Ouest. Le Conseil d'administration a été choisi de telle sorte qu'il puisse représenter les intérêts régionaux du Canada, et il sera aidé par des comités consultatifs régionaux.

Bien que la nouvelle banque ait l'in-

tention d'étendre les services de prêt offerts par la B.E.I., elle n'offrira une aide financière, comme cette dernière, que lorsque les entreprises ne seront pas en mesure d'emprunter du secteur privé à des termes et conditions favorables.

Ses services de gestion et autres services de consultation s'ajouteront à ceux offerts par le secteur privé.

Ingénieurs canadiens en Pologne

La firme H.A. Simons (international) Ltd., de Vancouver, a signé avec le Gouvernement de la Pologne un contrat de \$50 millions en vertu duquel elle fournira à ce pays des services d'ingénieurs-conseils.

M. Gillespie a déclaré que H.A. Simons avait obtenu ce contrat, qui a trait à la création d'un complexe de pulpe et de papier de \$700 millions à Kwidzyn, sur la Vistule, après avoir triomphé de la concurrence de trois consortiums européens. C'est la première fois que des intérêts occidentaux se voient accorder un tel contrat par la Pologne.

Il s'agit en outre du plus important contrat jamais accordé à des Canadiens par la Pologne ou par tout autre pays d'Europe de l'Est, si l'on excepte les ventes de grains.

«Le Canada a réussi une belle percée», a déclaré M. Gillespie. «Elle témoigne de l'excellence des ingénieurs-conseils canadiens et constitue un tremplin pour des ventes d'équipement et de machinerie de fabrication canadienne d'une valeur pouvant atteindre \$500 millions d'ici le parachèvement du complexe en 1980.»

En septembre 1973, la Pologne s'était pour la première fois montrée intéressée à la technologie canadienne lorsque le ministre Polonais des Forêts et des Produits du bois était venu au Canada à l'invitation de M. Gillespie. Neuf mois avaient suffi à la société Simons pour présenter sa proposition, mais fin 1974, elle semblait avoir perdu tout espoir de décrocher le contrat.

Cependant, les représentants de la société et du gouvernement persévèrent, et à la suite d'une mission commerciale en Europe de l'Est parrainée par le Ministère en juin dernier, on mit au point les derniers détails qui devaient amener la signature du contrat.

La construction de l'usine doit débiter vers la fin de l'année et le contrat d'ingénierie fournira aux employés de la société Simons 200,000 hommes-jours de travail. Bien que les contrats d'équipement doivent être accordés en tenant compte des facteurs prix, accomplissement et livraison, M. Gillespie s'est dit confiant que les sociétés canadiennes pourraient soumissionner et obtenir jusqu'à \$450 millions de contrats.

Commerce Canada – Pologne

Pour bien souligner l'importance du contrat et de ses éventuelles répercussions, le ministre a fait observer que l'an passé, les exportations canadiennes vers la Pologne s'étaient élevées à \$85 millions et avaient consisté surtout en ventes de grains. En juin 1975, elles s'élevaient à \$44 millions et consistaient encore largement en ventes de grains.

En 1974, les exportations polonaises au Canada se sont montées à \$43.9 millions; elles comprenaient surtout des produits finis et semi-finis. Fin juin 1975, elles s'élevaient à \$24.6 millions.

Environ 30% des employés de la société Simons se rendront en Pologne travailler au projet et des techniciens polonais se rendront de temps en temps au Canada.

Au cours des 15 dernières années, plus de 50% du chiffre d'affaires de Simons s'est fait à l'étranger: moulins à papier, centrales, mines, aménagement de villes, etc. Depuis 20 ans, la société a participé à des projets dont le coût de réalisation peut être estimé à \$3 milliards en Nouvelle-Zélande, Argentine, en Suède, au Pakistan, et en de multiples endroits aux États-Unis et au Canada.

La démographie à l'aide des programmes de développement

Les pays de l'Afrique francophone au sud du Sahara ont reconnu que le facteur population devait occuper une place importante dans la planification sociale et économique. Aussi ont-ils tenté au cours des dernières années certains efforts pour combler les lacunes qui existent dans les statistiques de base, surtout celles qui ont trait aux régions rurales où habite près de 90 pour cent de la population.

Le Cameroun, le Gabon, la République Centrafricaine et la République Populaire du Congo, États membres de l'Union Douanière des États de l'Afrique Centrale (UDEAC) considèrent que seule la connaissance permanente de la dynamique de la population peut leur permettre d'intégrer le facteur population dans leurs programmes de développement. A cet effet, en 1970, les statisticiens de l'UDEAC ont mis en oeuvre un projet-pilote d'observation permanente dans les zones rurales. Cette étude concertée des composantes de la dynamique de la population utilisait les enquêtes à passages répétés et s'appuyait sur la formation de démographes africains. Une subvention du CRDI (Centre de recherches pour le développement international), en 1973 a permis aux États de réaliser le dernier passage de leurs enquêtes respectives et d'organiser un séminaire de synthèse.

Le colloque qui s'est tenu à Libreville en décembre 1974 a mis en évidence le demi-succès des expériences réalisées à l'intérieur de ce programme. Sans fournir de solutions définitives, le colloque a néanmoins permis aux chercheurs de tirer des conclusions et de préparer le terrain pour l'adoption d'une stratégie à long terme. Celle-ci, tout en utilisant les enquêtes à passages répétés, serait fondée sur l'amélioration des systèmes d'état civil en place plutôt que sur l'établissement de nouveaux systèmes.

Jusqu'alors aucune étude systématique n'avait cependant été entreprise afin d'identifier les éléments clés faisant obstacle au bon fonctionnement de l'état civil et de proposer des lignes d'action favorables à son amélioration. En 1974 le Service Statistique de l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM) a lancé et a complété une telle étude.

A la suite du travail accompli par les techniciens de l'OCAM, le Service Statistique a publié un document qui décrit en détail et compare l'organisation et le fonctionnement de l'état civil dans 13 pays francophones au sud du Sahara, membres de l'UDEAC. De plus, ce document énumère de nombreux obstacles au fonctionnement de l'état civil qui se rattachent, soit à l'appareil administratif et au personnel employé pour la collecte des données, soit aux circuits de transmission, soit enfin à la motivation insuffisante de la population.

L'OCAM envisage au cours de la prochaine année une réunion des statisticiens et des responsables de l'état civil de chaque pays dans le but de rechercher les lignes d'action susceptibles de favoriser à terme l'établissement d'un état civil efficace en milieu africain.

Délégation chinoise de l'éducation

Le Ministère des Affaires extérieures annonce la visite prochaine au Canada d'une délégation du monde de l'éducation de la République populaire de Chine. La délégation, composée de hautes personnalités universitaires, de professeurs et de fonctionnaires du Ministère chinois de l'Éducation, sera sous la direction de Huang Hsin-pai, vice-président du Comité révolutionnaire de l'Université de Pékin.

La visite de la délégation constitue la contrepartie de celle effectuée en Chine populaire en juillet 1974 par les présidents d'universités canadiennes sous la conduite du Juge Nemetz, Chancelier de l'Université de la Colombie-britannique. La délégation doit arriver au Canada le 8 octobre pour en repartir le 23. Elle doit visiter plusieurs universités à travers le pays dans le but de se familiariser avec le système canadien d'enseignement supérieur. Le programme de la visite amènera la délégation à Ottawa, Vancouver, Toronto, Halifax et Montréal.

Il s'agit de la première visite au Canada d'une délégation de l'éducation en provenance de la République populaire de Chine. Elle entre dans le cadre du programme d'échanges de délégations sur lequel les deux parties s'étaient entendues lors de la visite en Chine du Premier Ministre à l'automne 1973.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Chemin de fer transcamerounais

Au nom du Gouvernement canadien, M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a mis une subvention d'un million de dollars à la disposition de la République Unie du Cameroun pour le réaligement du troisième tronçon du Transcamerounais. Le projet, qui fera l'objet d'un financement multinational prévoit la réalisation du réseau ferroviaire transcamerounais, comportant la construction et le réaligement de trois tronçons dont deux sont achevés. C'est en novembre prochain que va commencer le réaligement de la première phase du troisième tronçon: Yaoundé-Douala. La participation du Canada au tronçon Yaoundé-Otélé se chiffre à 9 millions de dollars répartis en un prêt de 8 millions pour la fourniture de matériel de construction ferroviaire et de 1 million en subvention pour couvrir notamment les frais de formation et de recyclage d'homologues camerounais. La réalisation de ce projet est destinée à porter d'ici à 1980 de 60 à 70% le trafic entrées-sorties du port de Douala qui assure déjà le transit de plus de 90% des transports portuaires du pays.

Le Canada rend hommage au Bicentenaire américain

Le ministère des Affaires extérieures annonce que le Canada a accepté l'invitation de participer au spectacle de la mi-temps consacré au Bicentenaire américain lors du match Shrine qui aura lieu au stade Stanford, à Palo Alto en Californie, le 3 janvier 1976. Le spectacle aura pour thème: Le Canada rend hommage au Bicentenaire américain. Voisin immédiat et proche ami des États-Unis, le Canada a décidé de participer à cette joute traditionnelle des étoiles collégiales de l'est et de l'ouest pour honorer le peuple américain à l'occasion de son Bicentenaire. L'ensemble du Canada sera représenté par un contingent spécial de 200 personnes, composé de membres du carrousel de la Gendarmerie royale du Canada, de la *Princess Patricia's Canadian Light Infantry Band* de Calgary, de la *City of Winnipeg Massed Pipes and Drums* et des joueurs de cornemuse du *Seaforth Highlanders of Canada*, de

Vancouver (C.-B.) et du *Canadian Scottish Regiment*, de Victoria (C.-B.).

Les recettes de la partie iront aux hôpitaux des Shriners pour enfants infirmes tant aux États-Unis qu'au Canada. Ce spectacle fait partie de toute une série d'activités auxquelles le Canada participera en 1976 pour marquer aux États-Unis le Bicentenaire américain.

Mission française en urbanisme en visite au Canada

Une mission française en urbanisme a entrepris le 29 septembre dernier à Montréal une série de discussions sur les questions urbaines, qui les mènera aussi à Toronto, Québec, Frédéricton et Ottawa.

La mission est dirigée par M. Pierre Randet, du Ministère de l'équipement. Ce ministère français a des pouvoirs correspondants à ceux du Ministère de l'expansion économique régionale, des Travaux publics, du Ministère d'État des affaires urbaines et de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Randet est accompagné de MM. Serge Bernier, Roger Lecourt et E. Simon, tous trois du Ministère de l'équipement, de M. Yves Boucly, du Ministère de l'intérieur, et de M. Philippe Rousselle, de la Société centrale pour l'équipement du territoire.

Groupe de travail sur les minorités

La politique de bilinguisme du Gouvernement canadien demeure une des grandes priorités du cabinet fédéral, comme elle l'a toujours été depuis 7 ans.

C'est ce qu'a déclaré à Halifax le secrétaire d'État, M. Hugh Faulkner, à l'occasion d'une rencontre qu'il a eue avec le Groupe de travail sur les minorités de langue française.

Le ministre a souligné que si le Secrétariat d'État modifiait ses structures administratives ou ses priorités en matière de bilinguisme, ce ne serait pas avant qu'il ait pris connaissance des recommandations dont doit lui faire part ce comité d'étude, dans un rapport devant être soumis au début de novembre.